



Communiqué de presse

Le 16/04/2020

COVID-19 : distribution d'équipements de protection individuelle par le Département de la Mayenne

Après les premières livraisons de 25 000 puis 100 000 masques essentiellement destinés aux personnels des Service d'aide et d'accompagnement à domicile (S.A.A.D.), aux établissements médico-sociaux pour adultes handicapés ainsi qu'aux personnels travaillant exerçant dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance et de l'accueil familial, le Conseil départemental a récemment fait l'acquisition d'équipements de protection individuelle (solutions hydro-alcooliques, gants, tabliers, charlottes, sur chaussures, lunettes et visières).

Ceux-ci seront destinés aux personnels des EHPAD, des établissements pour personnes handicapées, des résidences autonomie, des résidences services, des Service d'aide et d'accompagnement à domicile (S.A.A.D.), du service d'aide à domicile l'ADMR et du Conseil départemental de l'Ordre des médecins.

Les livraisons seront assurées auprès des bénéficiaires dès aujourd'hui par l'intermédiaire des Pompiers, avec le soutien de la Protection civile et de la Croix Rouge et permettra de répondre aux besoins les plus essentiels sur l'ensemble du territoire.

Certains équipements ont fait l'objet de dons notamment par des professionnels de la santé animale et des entreprises.



Contact

Nathalie Moreau

Tél. : 02 43 66 53 38 - Portable : 06 88 49 33 95 - Courriel : nathalie.moreau@lamayenne.fr